



Fonds départemental d'aide à l'exportation

Objectifs et conditions

Soutenir les diagnostics, les mises en place de stratégie d'export, les études de marchés dans le processus de définition des pays cibles, les participations à un premier salon ainsi que les missions export.

Bénéficiaires

Les entreprises industrielles ou de services à l'industrie qui souhaitent se développer à l'export.

Montant

Pour le diagnostic visant à déterminer la capacité des entreprises à exporter ou à restructurer leur service export, la subvention correspond à 50 % du montant de l'opération TTC avec un plafond de subvention de 10 000 €.

Pour les études de marchés et ou l'accompagnement dans le processus de définition des pays cibles, la subvention correspond à 50% du montant de l'opération TTC avec un plafond de subvention de 10.000 €.

Pour la participation à un premier salon ou l'organisation d'une mission export, l'aide permet de financer le coût de l'organisation des rendez-vous, avec un plafond à 6.000 €. L'aide est plafonnée à 8.000 € en ce qui concerne la prise en charge des frais pour une exposition (location du stand nu).

Financeurs

- Département 77 - Seine-et-Marne

Contacts

1 contact trouvé
- SMD - Seine-et-Marne Développement

Source

Agence pour le développement économique de Seine-et-Marne
(<http://www.seine-et-marne-invest.com>)

Type d'aide

- Subvention

Informations complémentaires

Aucune information complémentaire

Avertissement

Ces informations sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de LA PLATEFORME DU CONSEIL.
L'obtention des aides est liée à des critères relatifs à l'entreprise, son projet, ainsi qu'à un certain nombre de conditions fixées et précisées par l'organisme financeur.
Il est donc nécessaire de s'adresser aux organismes référents pour en savoir plus sur les dispositifs et sur l'éligibilité de votre projet à une aide.

Source : © Institut Supérieur des Métiers, 2002-2007